



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 386-2020 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 386-2020 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

QUE le règlement 386-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 16 juillet 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 juillet 2020.

Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe